

**ÉCHANGE DE NOTES (28 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 1941) COMPOR-
TANT UN ARRANGEMENT RÉGISSANT LES VISITES DE MEM-
BRES DES FORCES ARMÉES EN UNIFORME.**

(Traduction)

*Le Ministre des États-Unis à Ottawa au Secrétaire d'État
suppléant aux Affaires extérieures du Canada.*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
OTTAWA, CANADA, le 28 août 1941.

N° 474

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT SUPPLÉANT,

En vue d'assurer une plus grande uniformité d'usage en matière du port de l'uniforme par des membres sans armes de l'armée et de la marine des États-Unis visitant le Canada et par des membres sans armes des forces canadiennes visitant les États-Unis et d'adopter à titre réciproque un régime plus libéral que celui qui a eu cours jusqu'ici, mon Gouvernement propose l'adoption du mode de procéder suivant:

Les membres sans armes des forces militaires, navales et aériennes de l'un et l'autre pays peuvent se rendre en uniforme dans l'autre pays et porter l'uniforme pendant qu'ils s'y trouvent à condition:

(1) que les privilèges ainsi accordés au personnel militaire ne devront pas être interprétés comme abandonnant ou modifiant d'aucune façon les règlements d'immigration de l'autre pays, ou comme permettant le mouvement réel de troupes par un des pays à travers le territoire de l'autre, et

(2) que le personnel militaire de l'un des pays se rendant sur le territoire de l'autre sera muni de documents militaires valables, tels que "pièces de congé", "passe" de soldat ou "carte d'identité" de marin ou "billet de congé" naval, si le personnel voyage pour des raisons personnelles, ou "ordres officiels" s'il voyage de service.

La présente note et votre réponse acceptant les propositions de mon Gouvernement, comporteront ensemble un arrangement qui entrera en vigueur le septième jour à compter de la date de votre réponse. Il est entendu que ledit arrangement pourra être dénoncé par l'un ou l'autre des Gouvernements sur réception d'un préavis à cet effet, et qu'il remplacera l'arrangement intervenu entre les deux Gouvernements à la suite d'un échange de notes en date des 7 mars, 5 avril et 22 juin 1939,* tel que modifié par un nouvel échange de notes en date des 17 et 29 mai 1940.†

Veuillez agréer, etc.,

PIERREPONT MOFFAT

* Voir Recueil des Traités du Canada n° 13, 1939.

† N° a pas été publié.